



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 25 MARS 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-cinquième jour du mois de MARS 2013, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Michel Lambert
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Est absente : Madame la conseillère Sandra Gravel

Sont aussi présents :
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Madame la trésorière adjointe Julie Cloutier
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Quatorze personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2013
4. Demande de dérogation mineure : 3 377, route de Fossambault
5. Lecture et adoption d'un second projet de règlement : SPR-1215-2013
6. Lecture et adoption d'un second projet de règlement : SPR-1216-2013
7. Avis de motion : autoriser la classe d'usage Hb-bifamilial isolé – zone 140-F
8. Avis de motion : autoriser l'usage garderie – zone 69-H
9. Avis de motion : travaux galerie d'art
10. Avis de motion : règlement prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles
11. Avis de motion : travaux de voirie et de drainage
12. Avis de motion : prolongement de la rue Désiré-Juneau
13. Avis de motion : bassin de rétention et fossés de drainage dans le parc industriel
14. Avis de motion : règlement pour amender le règlement d'emprunt numéro 1147-2011



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

15. Avis de motion : règlement pour abroger le règlement d'emprunt numéro 1198-2012
16. Ouverture d'un concours pour un poste de technicien en loisir
17. Autorisation d'achat : Biblionet
18. Autorisation de dépenses : projet PTI 170 Collection locale bibliothèque
19. Demande de soutien : relève au sport amateur
20. Amendement de la résolution numéro 56-2013 : Compensation parc industriel
21. Location d'un local au motel industriel
22. Addenda au contrat de travail de madame Andréanne Meilleur-Gaudreau
23. Autorisation de vente à l'encan Ritchie Bros
24. Contrat – travaux CLSC
25. Achat d'une tondeuse à gazon
26. Achat outils électriques – Horticulture
27. Dépôt d'un rapport d'activités en vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités
28. Nomination d'un lieutenant au Service incendie
29. Achat d'un bateau polar Service incendie
30. Mandat plans et devis : caserne satellite
31. Acceptation provisoire : Sainte-Catherine-sur-le-Parc phase 11
32. Cession : Sainte-Catherine-sur-le-Parc phase 11
33. Ouverture de rue : Sainte-Catherine-sur-le-Parc phase 11
34. Dépôt d'un rapport d'embauche d'une adjointe administrative occasionnelle au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
35. Demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications
36. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
37. Suivi par les élus
38. Autres sujets
39. Période de questions
40. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de mars est reprise.

134-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

135-2013

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2013**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 11 mars 2013
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Philippe Naud, aux fins de régulariser l'implantation d'une écurie construite à 2,8 mètres de la ligne arrière alors que le paragraphe 6° de l'article 15.3 du règlement de zonage numéro 623-91 exige un espace minimal de 3 mètres des lignes latérales et arrière.

136-2013

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
3377, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Philippe Naud, aux fins de régulariser l'implantation d'une écurie construite à 2,8 mètres de la ligne arrière alors que le paragraphe 6° de l'article 15.3 du règlement de zonage numéro 623-91 exige un espace minimal de 3 mètres des lignes latérales et arrière;

ATTENDU que le requérant désire vendre sa propriété;

ATTENDU que le fait d'accepter la demande de dérogation ne porterait pas préjudice aux voisins car à l'arrière il s'agit d'un lot à bois, que son propriétaire monsieur Dominique Sauvé n'a aucune objection et que la résidence la plus près est située à environ 25 mètres de l'écurie;

ATTENDU que le requérant ne semble pas avoir agi de mauvaise foi car la rénovation cadastrale semble en effet avoir modifié certaines mesures du lot;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice en bâtiment adjointe en date du 26 février 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Philippe Naud, afin de régulariser l'implantation d'une écurie construite à 2,8 mètres de la ligne arrière au 3377, route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

137-2013

**LECTURE ET ADOPTION
D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT : SPR-1215-2013**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
DE FAÇON À :

- Autoriser l'usage « garderie » à l'intérieur de la zone 69-H.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et que celui-ci est entré en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1215-2013 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 février 2013;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 mars 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-1215-2013, lequel ordonne et statue ce qui suit :

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-1215-2013

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 de façon à :
• Autoriser l'usage « garderie » à l'intérieur de la zone 69-H.

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est par les présentes modifiée à toutes fins que de droit, de telle sorte que la mention « N14 » soit ajoutée dans la colonne 69-H, à la section « Normes spéciales », à la ligne « Notes ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe au présent projet de règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

138-2013

LECTURE ET ADOPTION
D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT : SPR-1216-2013

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91
ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 DE FAÇON À :

- Autoriser la classe d'usage « Hb : Bifamiliale isolée » à l'intérieur de la zone 140-F.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour les règlements numéros 623-91 et 624-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

ATTENDU qu'un premier projet de règlement portant le numéro APR-1216-2013 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 février 2013;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 11 mars 2013 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement N° SPR-1216-2013, lequel ordonne et statue ce qui suit :

Second projet de règlement N° SPR-1216-2013

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé :
Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 de façon à :
• *Autoriser la classe d'usage « Hb : Bifamiliale isolée » à l'intérieur de la zone 140-F.*

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 623-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :
• est ajouté dans la colonne « 140-F » à la ligne « Hb : Bifamiliale isolée » le symbole « O ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe comme annexe au présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de lotissement numéro 624-91 sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter, dans la colonne 140-F, les lettres « KLAD » vis-à-vis le titre « Hb : bifamiliale isolée ».

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
AUTORISER LA CLASSE D'USAGE HB-BIFAMILIAL ISOLÉ – ZONE 140-F**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 de façon à :

- Autoriser la classe d'usage « Hb : Bifamiliale isolée » à l'intérieur de la zone 140-F.

**AVIS DE MOTION
AUTORISER L'USAGE GARDERIE – ZONE 69-H**

Monsieur le conseiller Michel Lambert donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, de façon à :

- Autoriser l'usage « garderie » à l'intérieur de la zone 69-H.

**AVIS DE MOTION
TRAVAUX GALERIE D'ART**

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à l'exécution de travaux afin de mettre aux normes le bâtiment situé au 4751, route de Fossambault pour des fins d'utilisation de galerie d'art.

Le règlement, en plus de pourvoir à la dépense, décrètera un emprunt à long terme pour en acquitter le coût.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT PRESCRIVANT CERTAINES MODALITÉS RELATIVES AUX
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur le conseiller Martin Chabot donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles.



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013**

**AVIS DE MOTION
TRAVAUX DE VOIRIE ET DE DRAINAGE**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la réalisation de travaux de voirie et de drainage sur différentes rues de la municipalité et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION
PROLONGEMENT DE LA RUE DESIRÉ-JUNEAU**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant le prolongement de la rue Désiré-Juneau et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION
BASSIN DE RÉTENTION ET FOSSÉS DE DRAINAGE
DANS LE PARC INDUSTRIEL**

Monsieur le conseiller Michel Lambert donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant la construction d'un bassin de rétention et l'aménagement de fossés dans le parc industriel et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION
AMENDER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1147-2011**

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement numéro 1147-2011, pour en retrancher la remise en état de la pompe du véhicule 410, cette réparation ayant été exécutée en vertu de la résolution numéro 145-2011, et conséquemment, pour réduire la dépense et l'emprunt autorisés à 15 000 \$.

**AVIS DE MOTION
ABROGER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1198-2012**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins d'abroger le règlement numéro 1198-2012 concernant une dépense et un emprunt de 15 000 \$ pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque Anne-Hébert, ces acquisitions ayant plutôt été effectuées en vertu de la résolution numéro 504-2012 et financées à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

139-2013 CONCOURS POSTE DE TECHNICIEN EN LOISIR

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'ouverture d'un concours pour un poste de technicien en loisir. Ce poste est de niveau cadre intermédiaire, permanent à temps plein, 36 heures par semaine.

Un comité de sélection formé de monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, de monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, et de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, procédera à l'analyse des candidatures et à la recommandation d'embauche.

ADOPTÉE

140-2013 **AUTORISATION D'ACHAT LOGICIEL BIBLIONET**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise une dépense de 10 195 \$ taxes nettes incluses, pour l'acquisition du logiciel de bibliothèque Biblionet, comme prévu au plan d'immobilisations 2013.

La dépense est financée par le fonds de roulement remboursable sur trois (3) ans.

ADOPTÉE

141-2013 **AUTORISATION D'ACHAT COLLECTION LOCALE
DE LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise une dépense de 20 000 \$ taxes nettes incluses, pour l'achat de volumes et de matériel de traitement pour la collection locale de la bibliothèque Anne-Hébert comme prévu au plan d'immobilisations 2013.

La dépense est financée par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

142-2013 **DEMANDE DE SOUTIEN
À LA RELÈVE SPORT AMATEUR**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'octroi d'une subvention de 500 \$ au Club Félix-Antoine-Lapointe afin de soutenir madame Sophie Arsenault, résidente de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, qui participera aux Jeux du Canada et au Championnat canadien senior en athlétisme.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-95-991 Soutien relève sport amateur.

ADOPTÉE

143-2013 **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 56-2013
COMPENSATION PROPOSÉE DANS LE CADRE
DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA PHASE II
DE DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a adopté, le 11 février 2013, la résolution numéro 56-2013 concernant une proposition de compensation dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour la phase II de développement du parc industriel;

ATTENDU que cette résolution comprenait des engagements;

ATTENDU que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs demande que la résolution précise un délai d'exécution des engagements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 56-2013 pour y ajouter que les engagements présentés à ladite résolution seront mis à exécution dans un délai de six mois de l'émission du certificat d'autorisation par le MDDEFP.

ADOPTÉE

144-2013 **BAIL DE LOCATION
LOCAL B – MOTEL INDUSTRIEL**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la signature du bail entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Ombre et Lumière Geneviève Grimard Photographe, pour une durée de trois (3) ans avec possibilité de renouvellement pour un an supplémentaire, et ce, pour une durée totale de six (6) ans commençant le 1^{er} avril 2013 aux conditions incluses dans ledit bail, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

L'entreprise opérera, dans le local loué, un studio de photographie professionnelle.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

145-2013 **ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE
MADAME ANDRÉANNE MEILLEUR-GAUDREAU**

ATTENDU la nomination de madame Andréanne Meilleur-Gaudreau au poste de directrice adjointe à l'urbanisme, au développement durable et inspectrice adjointe par intérim le 30 juillet 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise un addenda au contrat de travail de l'employée pour l'ajout de l'article 2 suivant à l'annexe « C » intitulé « Clauses particulières ».

Article 2 Rémunération et avantages

En plus de ce qui est précisé à l'article 3 des clauses générales, l'employeur assume les frais d'inscription de l'employée à titre d'urbaniste-stagiaire à l'Ordre des Urbanistes du Québec.

ADOPTÉE

146-2013 **VENTE À L'ENCAN**

ATTENDU la recommandation du surintendant aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser la vente de la rétrocaveuse numéro 10 JCB 1987 par vente aux enchères, selon les modalités présentées par le surintendant aux travaux publics et d'autoriser ce dernier à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

147-2013 **CONTRAT – TRAVAUX CLSC**

ATTENDU que le conseil a autorisé une dépense, par la résolution numéro 112-2013, pour procéder à des travaux de modification des locaux du CLSC;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois entrepreneurs locaux;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Les constructions de la Jacques-Cartier pour procéder aux travaux de modification des locaux du CLSC, le tout conformément à la soumission déposée par monsieur Jean Grondin le 25 mars 2013.

Le prix du contrat est établi à 15 580 \$, taxes en sus et la dépense est appropriée à même l'excédent de fonctionnement non affecté, comme spécifié à la résolution numéro 112-2013.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

148-2013 **ACHAT D'UNE TONDEUSE À GAZON**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques, lequel fait suite à la recommandation de monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise une dépense de 2 685 \$, taxes en sus, pour le remplacement de la tondeuse à gazon (frontale) du tracteur articulé.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-50-525 (véhicules parcs).

ADOPTÉE

149-2013 **ACHAT OUTILS ÉLECTRIQUES
HORTICULTURE**

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise une dépense de 8 180 \$ taxes en sus, pour l'achat d'outils électriques, le tout tel que décrit sur la soumission déposée par monsieur Mario Pitre de la compagnie PELLENC en date du 27 février 2013.

Cette dépense est financée par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER
LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS
DANS LES MUNICIPALITÉS**

Le trésorier doit déposer devant le conseil municipal un rapport d'activités qu'il a effectuées, en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les référendums dans les municipalités, pour l'exercice financier précédent. Le trésorier doit en transmettre une copie au Directeur général des élections. Ledit rapport est dûment déposé par madame Julie Cloutier, trésorière adjointe.

150-2013 **NOMINATION D'UN LIEUTENANT
AU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

ATTENDU la vacance, depuis janvier 2013, au poste de lieutenant au Service de protection contre les incendies;

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, lequel fait suite à la recommandation de l'état major;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil nomme monsieur Kaven Beaumont à titre de lieutenant préventionniste à temps plein au Service de protection contre les incendies.

Étant lieutenant à temps plein, monsieur Beaumont agira en tant qu'officier de garde durant la semaine, en l'absence du directeur, soit durant les vacances ou lors de formation.

ADOPTÉE

151-2013

**ACHAT BATEAU POLAR
POUR SAUVETAGE SUR GLACE**

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le directeur du Service de protection contre les incendies à procéder à l'achat d'un bateau polar chez Aréo-Feu au montant de 7 919 \$, incluant les taxes nettes.

Cette dépense sera financée par les villes de Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, dans le cadre de l'entente intermunicipale, pour un montant de 2 712,10 \$ et par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour un montant de 5 206,90 \$, approprié de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

152-2013

**PLANS ET DEVIS : CASERNE SATELLITE
À FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

ATTENDU que la résolution 557-2012 doit être remplacée;

ATTENDU le rapport de la trésorière adjointe, madame Julie Cloutier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de mandater :

- Régis Côté et associés, selon l'offre de service numéro QC2860-révision 1, en date du 18 mars 2013, pour préparer les plans et devis d'architecture de la caserne satellite à Fossambault-sur-le-Lac.

Le coût du mandat est établi à 21 010 \$, taxes en sus.

- BDCO inc., selon l'offre de service du 14 mars 2013 afin de réaliser la conception, les plans et devis en structure de la caserne satellite à Fossambault-sur-le-Lac.

Le coût du mandat est établi à 8 500 \$, taxes en sus.

- Thermeca, service de génie, selon l'offre de service du 14 mars 2013 afin de réaliser la conception, les plans et devis pour le volet mécanique et électrique de la caserne satellite à Fossambault-sur-le-Lac.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

Le coût du mandat est établi à 6 850 \$, taxes en sus.

La dépense totale, taxes nettes incluses, de 39 987 \$ est répartie comme suit :

- 17 105 \$ sera approprié à même les crédits du futur règlement d'emprunt qui décrètera les travaux de construction,
- 14 244 \$ sera approprié de l'excédent de fonctionnement non affecté,
- 5 869 \$ sera facturé à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et 2 769 \$, à la Ville de Lac-St-Joseph dans le cadre de l'entente intermunicipale de protection contre les incendies.

La résolution 557-2012 est remplacée par la présente.

ADOPTÉE

153-2013

**ACCEPTATION PROVISOIRE
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC PHASE 11**

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lotissement Olympia inc. concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement No 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception de l'inspection télévisée des conduites avant cession finale, de la construction de l'infrastructure de rue sur la rue du Labech, du terre-plein, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage de rue et autres déficiences mineures lesquelles déficiences sont décrites dans un document intitulé « Travaux résiduels suite au décompte » préparé par la firme Génio, experts-conseils, en date du 19 mars 2013;

ATTENDU le document intitulé « Liste des déficiences et des travaux non complétés N1 » préparé par la firme Génio, experts-conseils, en date du 22 mars 2013 présentant l'échéancier de réalisation des travaux à compléter;

ATTENDU que certains travaux doivent être obligatoirement complétés avant l'acceptation provisoire.

ATTENDU que, conformément à l'entente, le promoteur a déposé une lettre de garantie bancaire au montant de 232 582,35 \$ pour garantir la réalisation des travaux à compléter;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 22 mars 2013;

ATTENDU que le promoteur a déposé les documents suivants :

- Cautionnement d'entretien des travaux réalisés valide pour une période de deux ans à compter du 22 mars 2013;
- Quittance de Lotissement Olympia;
- Quittance de l'entrepreneur général, de ses sous-traitants et des fournisseurs;
- Déclaration solennelle garantissant à la Ville que les ouvrages livrés ne présentent aucune réclamation pendant contre elle;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

- Engagement concernant le règlement d'une réclamation au 27, rue Coloniale;
- Attestations de conformité de la CCQ et de la CSST.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil mandate monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, pour préparer un rapport attestant la conformité de certains travaux correctifs devant être obligatoirement complétés avant l'acceptation provisoire. Les travaux en question sont montrés par un liséré jaune sur le document intitulé « Liste des déficiences et des travaux non complétés N1 » préparé par la firme Génio, experts-conseils, en date du 22 mars 2013.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil accepte provisoirement les travaux de construction du projet « Sainte-Catherine-sur-le-Parc phase 11 » dès le dépôt du rapport attestant la conformité des travaux correctifs par monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics.

ADOPTÉE

154-2013

CESSION
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC – PHASE 11

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lotissement Olympia concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de 1 dollar;

ATTENDU que l'article 12 de ladite entente stipule que le promoteur cède, à des fins de parc et terrain de jeux, les lots délimités par un liséré vert sur le plan-projet de lotissement, lesquels sont indiqués parc n°1, parc n°2, parc n°3. Il cède également une bande de terrain de six mètres de large par la profondeur des lots numérotés 11 et 12. Cette bande est également montrée par un liséré vert. Tous ces lots ont une superficie de 2 782 mètres carrés. Il cède également un autre terrain identifié au plan-projet de lotissement comme un milieu humide. Ce terrain est aussi délimité par un liséré vert;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales, ainsi que les terrains, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée. Les numéros de lots concernés sont : 4 957 371, 4 957 379, 4 957 409 et 4 957 386.

ADOPTÉE

155-2013

OUVERTURE DE RUE
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC PHASE 11

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur le lot 4 957 371. Cette rue est montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par GPLC arpenteurs-géomètres inc. en date du 14 avril 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil décrète, dès l'acceptation provisoire des travaux de construction, l'ouverture de la rue du Garbin sur une partie du lot 4 957 371 et le prolongement de la rue du Labech sur une autre partie du lot 4 957 371, le tout tel que montré sur le plan préparé par GPLC arpenteurs-géomètres inc. en date du 14 avril 2011 et annoté par Martin Careau en date du 20 mars 2013.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE

La greffière adjointe dépose un rapport rédigé par la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire concernant l'embauche d'une employée occasionnelle au poste d'adjointe administrative pour combler l'absence pour des raisons de santé de madame Christine Delisle.

156-2013

**DEMANDE DE SUBVENTION
AU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, à soumettre au ministère de la Culture et des Communications une demande de subvention pour la construction de locaux afin de relocaliser la bibliothèque Anne-Hébert, dans le cadre d'un projet municipal/scolaire relié à la construction de la nouvelle école primaire par la Commission scolaire de la Capitale.

La Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉE

157-2013

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2013, laquelle totalise la somme de 34 741,14 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2013

Il est 20 h 12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

158-2012

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 19.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

GINETTE AUDET
GREFFIÈRE ADJOINTE